



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires et de la mer**

Lille, le

**24 JUL. 2023**

Le préfet du Nord

à

Monsieur Gabriel DUDICOURT  
Responsable du projet Gridlink  
Réseau de transport d'électricité (RTE)  
62 rue Louis Delos  
59700 Marcq en Baroeul

LR/AR n° 1A 172 380 3741 8

**Objet : Avis sur l'étude préalable agricole et les mesures de compensation collective agricole liées au projet de raccordement de l'interconnexion Gridlink au réseau de transport d'électricité sur la commune de Bourbourg**

**PJ : Avis de la CDPENAF du Nord du 22 juin 2023**

En application des dispositions de l'article L. 112-3 du code rural et de la pêche maritime et du décret n° 2016-1190 du 31 août 2016, vous m'avez adressé le 3 avril 2023 l'étude préalable agricole liée au projet de raccordement de l'interconnexion Gridlink au réseau de transport d'électricité sur la commune de Bourbourg affectant l'économie agricole de ce territoire.

Le marché européen de l'énergie est confronté à de nombreux défis, notamment en lien avec les objectifs de lutte contre le changement climatique et la transition énergétique. Ces objectifs nécessitent une évolution significative vers une plus grande part d'électricité décarbonée, soutenue par un réseau amélioré, en mesure d'acheminer une plus grande quantité d'énergie et de garantir la sécurité d'approvisionnement.

Aussi le projet « Gridlink » participe à l'atteinte des objectifs susmentionnés, en améliorant les capacités des réseaux français et britanniques à acheminer l'électricité jusqu'aux consommateurs, et à assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Vous trouverez ci-joint l'avis de la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) du Nord sur l'étude préalable agricole.

Je retiens les conséquences de votre projet sur l'économie agricole de ce territoire et souligne les actions que vous avez engagées afin d'éviter et réduire l'impact du projet de raccordement sur les activités agricoles en place.

Aussi, je vous informe que j'émetts un avis favorable sur l'étude réalisée et vous demande de vous engager sur un calendrier de mise en œuvre de la compensation collective et d'acter le montant de cette compensation collective agricole dans votre budget.

Pour ce qui relève des mesures compensatoires, je vous demande de suivre les recommandations de la CDPENAF qui vous invite à les classer selon leur ordre de priorité, étant entendu que le montant de la compensation ne permettra pas de toutes les mettre en œuvre.

En outre, j'appelle votre attention sur les effets cumulés des projets liés à la stratégie de développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois qui vont engendrer des pertes économiques non négligeables pour les filières agricoles. Je vous invite donc à poursuivre la concertation et à étudier des pistes d'actions complémentaires pour limiter les effets sur les filières agricoles.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer restent à votre disposition pour vous apporter toute information utile et vous accompagner dans la suite des procédures.



Georges-François LECLERC